DEPARTEMENT DU RHONE

MAIRIE
DE
POLLIONNAY
69290

Téléphone : 04-78-48-12-09
fax : 04-78-48-15-09

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N° 16 / 2024

OBJET : Réglementation du stationnement Place des Platanes

Le Maire de la commune de Pollionnay,

***Vu** les articles L 2211.1, L 2212.1, L 2212.2, L 2213.1 du Code Général des Collectivités Territoriales,*
***Vu** le Code de la Route et en particulier les articles R.411 et suivants,*
***Vu** l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière du 22 octobre 1963 et de ses annexes,*
***Vu** l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes et son annexe,*
***Vu** la demande de l'entreprise CRD,*
***Considérant qu'il faut permettre l'élagage des arbres, Place des Platanes, en agglomération**, il y a lieu de réglementer le stationnement de tous les véhicules afin de prévenir tout risque d'accident, de faciliter la bonne exécution des travaux et d'assurer un écoulement satisfaisant du trafic*

ARRETE

Article 1 : **Le stationnement sera interdit sur l'ensemble de la Place des Platanes le vendredi 26 janvier 2024.** Si les travaux ne sont pas achevés à la date prévue, le pétitionnaire demandera une prolongation de l'arrêté municipal.
Article 2 : La signalisation sera mise en place par le pétitionnaire à ses frais et sous sa responsabilité. Elle devra être continuellement adaptée à la configuration et au mode d'exploitation du chantier.
Article 3 : Le pétitionnaire demeurera responsable de tout accident ou incident pouvant survenir aux personnes et aux choses du fait de l'autorisation qui lui est accordée.
Article 4 : Tous agents de la force publique, chargés chacun en ce qui les concernent, d'assurer l'application du présent arrêté.
Article 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché aux abords immédiats du chantier et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.
Article 6 : Copie du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Vaugneray.

Fait à Pollionnay, le 23 janvier 2024

L'Adjoint délégué à la Voirie
Jean-Pierre Goy

MAIRIE de POLLIONNAY
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
RHÔNE